Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260527-2026_062-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE MATIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 MAI 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-062

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

Présents : 16

Pouvoirs : 2

Votants : 18

Date de convocation

21/05/2026

Date d'affichage

12/06/2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 27 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Matignon, dûment convoqué le 21 mai 2026 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-René CARFANTAN, Maire.

Etaient présents :
Madame Jocelyne DARTHY, adjointe, messieurs Gilles CARFANTAN et Sébastien REBOURS, conseillers municipaux délégués,
Mesdames Hélène BILY-LE GUYADER, Aurore BROUARD, Anne-Cécile ONFRAY, Hélène PLESSE, Nathalie RENAULT, Nicole ROUILLAC, messieurs Pierre-Yves ALLORY, Erwan BRIAND, Éric DURAND, Anthony GUEHENNEUC, Franck GUERRIER, Jean-Charles LE BRETON.

Étaient représentés : Mathias DELHOMME par Jocelyne DARTHY, Maryse THEBAULT par Jean-René CARFANTAN

Était absente excusée non représentée : Agnès CELEYRETTE

Était absent : néant

A été nommé secrétaire de séance : Erwan BRIAND

DÉLIBÉRATION N°2026-062

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX
CREATION D'UN LOGEMENT D'URGENCE ESPACE DES TERRE-NEUVAS – AVENANT AU LOT 03 MENUISERIES BOIS

Vu la délibération n°2025/076 du 26 novembre 2025 retenant le cabinet d'architecture SABA Architectes -Julien PATARD pour la mission de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération n°2025/077 du 26 novembre 2025 validant le projet définitif et le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pour la création du logement d'urgence espace des Terre-neuvas,

Vu la délibération n°2026/001 du 11 février 2026 retenant les entreprises pour 6 lots pour le marché de travaux pour la création du logement d'urgence espace des Terre-neuvas,

Vu la délibération n°2026/017 du 4 mars 2026 retenant les entreprises pour 1 lot pour le marché de travaux pour la création du logement d'urgence espace des Terre-neuvas,

Monsieur le Maire présente un projet d'avenant au lot 03 MENUISERIES BOIS du marché de travaux dont l'objet est de recaler le montant du lot 03 du marché à la suite de la nécessité de travaux sur la charpente du bâti. En effet, par suite du constat sur la structure existante, il est apparu nécessaire d'intervenir pour consolider les fermes en intervenant sur les jambes de force. Cela nécessite une mise au point sur les travaux prévus et ceux à réaliser.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260527-2026_062-DE

Ces travaux supplémentaires sont les suivants :

- Dépose et repose de menuiseries extérieures après intervention du maçon,
- Reprise de fermes.

Le montant de l'avenant en plus-value pour le lot 03 est de 3 668,70 € HT. Cela porte le marché initial de 45 760,35 € HT à un montant de 49 429,05 € HT.

Monsieur le Maire propose d'approuver cet avenant n°1 au lot 03 MENUISERIES BOIS.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'avenant n°1 du lot 03 MENUISERIES BOIS ci-dessus décrit,

APPROUVE le montant de la plus-value de 3 668,70 € HT qui porte le marché initial de 45 760,35 € HT à un montant de 49 429,05 € HT,

AUTORISE monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à l'exécution de l'avenant,

S'ENGAGE à inscrire la quote-part au budget communal.

Fait à Matignon, le 27 mai 2026

MAIRIE DE MATIGNON (Côtes d'Armor)

Le Maire, Jean-René CARFANTAN